

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY
Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal

SEANCE du samedi 2 février 2019

L'an deux mille-dix-neuf, le deux du mois de février à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 9 heures à la salle de réunion de la Mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD Maire de la Commune le vingt-cinq janvier 2019 en application de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Danielle CHAYNES, Martine CRAMBES, Simone FAVRY, Marie FREMONT, Emanwela LOWRY, Danielle PEYRADE, Colette SCHREYS, Messieurs Georges BENNAVAIL, Gérard DIEM, Alain ELOY, Alain ESPERCE, Christian GENEVIEVE, Stanislas MANIAK, Denis PEYRADE, Robert ROS.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric GREVOUL

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Pierre FERRIE a donné pouvoir à Monsieur Denis PEYRADE

Monsieur Didier MALET a donné pouvoir à Madame Simone FAVRY

Ordre du jour

- 1- Convention mise à disposition du Foyer de Rouvenac
- 2- Adhésion à l'ATD 11 (Agence Technique départementale)
- 3- Adhésion au CIOS (Comité Intercommunal des Œuvres Sociales du Personnel)
- 4- Adhésion à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale)
- 5- Constitution de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- 6- Constitution de la Commission Electorale
- QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Monsieur Robert ROS

Ouverture du Conseil Municipal à 9 heures 01 minute

Le conseil municipal de la commune nouvelle de VAL DU FABY s'est réuni, salle de la MAIRIE de FA en session ordinaire, le 2 février 2019 à 9h, sous la Présidence de Monsieur Anthony CHANAUD Maire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1- **Convention mise à disposition du Foyer de Rouvenac**

Afin d'harmoniser les conditions de mise à disposition des foyers de Fa et de Rouvenac, le Conseil Municipal, après débat, décide :

- Le prêt gracieux des salles aux habitants et associations du Val-du-Faby
- La location pour 100 €uros pour les personnes ou associations extérieures aux deux villages.
- La demande d'une caution de 200 €uros pour couvrir d'éventuelles casses ou dégradations.
- La demande d'une caution-ménage de 30 €uros, encaissée si la salle n'est pas restituée dans l'état de propreté d'origine.
- La signature d'une convention, précisant les conditions d'utilisation.
- Mesdames Simone FAVRY et Colette SCHREYS acceptent de se charger de la remise des clés et des inventaires.
- Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces dispositions.

2- **Adhésion à l'ATD 11 (Agence Technique départementale)**

Les deux villages séparément étaient adhérents à l'ATD11 (Service du Conseil Départemental). Il est nécessaire de délibérer pour modifier l'adhésion afin de faire facturer les prestations pour la seule Commune Val-du-Faby. La cotisation s'élève à 0.50 €uros par habitant, hors prestations.

Monsieur Stanislas fait remarquer que les prestations ont toujours donné satisfaction et sont bien moins onéreuses que celles proposées par les cabinets d'étude privés.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'adhésion à l'ATD 11.

3- Adhésion au CIOS (Comité Intercommunal des Œuvres Sociales du Personnel)

Monsieur le Maire explique les avantages dont bénéficient les employés communaux en adhérant au CIOS. La commune de Fa y adhérerait mais pas celle de Rouvenac. Il est obligatoire d'harmoniser les pratiques. Monsieur le Maire propose l'adhésion pour les agents de la Commune nouvelle qui s'élève à 1875 €uros par an pour l'ensemble du personnel. Monsieur Denis PEYRADE fait l'historique et le calcul des IAT (Indemnités pour les Agents territoriaux) qui restent identiques à celles perçues par chacun des agents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'adhésion au CIOS pour les agents municipaux.

4- Adhésion à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale)

Monsieur le Maire explique le contenu de la cotisation des agents à la MNT (Une part santé, une part prévoyance maintien de salaire) et les différences d'aide apportées par les anciennes communes à leurs agents. Afin d'harmoniser les cotisations à la MNT des agents de la nouvelle commune, Monsieur le Maire propose de verser, l'aide communale de 12 €uros pour les agents titulaires à temps plein et de 4 €uros pour les agents titulaires à temps partiel. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

5- Constitution de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire et Monsieur le Maire délégué Denis PEYRADE, expliquent le rôle et la composition réglementaire de cette commission. Elle se réunit une fois par an et assiste les services fiscaux dans leurs travaux de fixation des évaluations foncières et d'assiette de la fiscalité directe locale. Cette commission est obligatoire. M le Maire insiste pour qu'elle soit équilibrée entre représentants de Fa et Rouvenac.

Le Conseil municipal propose une liste de 12 personnes (6 de Fa, 6 de Rouvenac) au Centre des Impôts qui en choisit 6 (élus et non élus) qui composeront la Commission.

Les personnes proposées sont : Anthony CHANAUD Maire, Stanislas MANIAK, Robert ROS, Marie-Pierre FERANDO, Myriam DI BETTA, Nathalie BATTUDE, Françoise De MONTAUZON. Pour Rouvenac Denis PEYRADE Maire délégué, Josèphe BONNET, Joëlle BAUMANN née CHAUVIN, Alain ESPERCE, Georges BENNAVAIL, Martine CRAMBES, Gilles LABERTY. Le Conseil municipal donne son accord unanime pour la liste des personnes proposées à la CCID.

6- Constitution de la Commission Electorale

Monsieur le Maire explique la composition et le rôle de la Commission électorale.

Suite à la réforme électorale, le Maire seul inscrit et radie les électeurs sur la liste électorale. La Commission Electorale composée d'un Conseiller municipal (hors maire et adjoint), d'un délégué de l'administration et d'un délégué du TGI qui doit se réunir 5 semaines avant tout scrutin valide ou invalide les choix du Maire. Les personnes proposées sont : Didier MALET en tant que Conseiller municipal, Joëlle BAUMANN née CHAUVIN, Josèphe BONNET, Alain GENESTE pour l'administration, Marie-Pierre GRAUBY, Christian LE GOSLIS, Nathalie BATTUDE pour le TGI.

Le Conseil municipal donne son accord unanime pour la liste des personnes proposées à l'administration pour composer la Commission Electorale.

7- Paiement des factures d'investissement

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour permettre le paiement de quelques factures d'investissement avant le mois de mars pour éviter de faire attendre les entreprises. Le Conseil Municipal donne son accord unanime pour le paiement des factures en investissement.

8- Tarif eau pour le budget M49

Monsieur le Maire Délégué Denis PEYRADE propose de délibérer pour fixer la tarification abonnement compteur et consommation d'eau afin de permettre la facturation aux administrés. Monsieur le Maire propose le maintien des tarifs dans chacun des villages comme convenu, tarifications différentes en raison du montant des emprunts contactés par chaque commune. Afin que la tarification soit plus juste, la location du compteur, sur déclaration de fermeture ou d'ouverture, se fera au prorata du temps d'occupation du locataire ou propriétaire dans l'année pour les abonnés de la nouvelle commune. Ne seront pris en compte, pour des raisons administratives et budgétaires que les demandes écrites, formulées au moins un mois avant la date de clôture demandée.

Monsieur le Maire propose que la fermeture du compteur se fasse gratuitement pour un an au minimum, et la réouverture au tarif de 140 €uros. Si une demande de fermeture et d'ouverture se font dans la même année, le tarif sera de 140 euros afin d'éviter les abus comme par exemple des estivants qui joueraient sur les textes et feraient couper le compteur tous les ans pour ne pas payer l'abonnement annuel et le ferait rouvrir tous les ans pour les vacances, ce qui serait ingérable pour les employés et qui déséquilibrerait le budget de l'eau déjà fragile.

Le Conseil Municipal donne son accord unanime pour la facturation, pour le maintien des tarifs à Fa et à Rouvenac et pour les conditions de location du compteur et des tarifs concernant fermeture et ouverture des compteurs.

QUESTIONS DIVERSES

- Livraison du pain

Monsieur le Maire fait part au Conseil des problèmes posés par l'absence de livraison de pain. M le Maire a étudié de nombreuses possibilités mais institutionnaliser la livraison du pain par la mairie est très délicat juridiquement et d'un point de vue sanitaire. M le Maire a contacté des habitants de Fa et de Rouvenac pour mettre en place une solidarité entre voisins.

- Déchets verts

Monsieur le Maire fait part de l'intérêt de trouver un terrain qui permettrait de stocker et broyer les déchets verts comme cela se fait déjà de manière très efficace sur Rouvenac. Un débat sur les lieux susceptibles de convenir est ouvert, mais sur Fa aucun terrain municipal ne convient car ils présentent tous un inconvénient (trop éloigné, zone inondable, périmètre protégé...) ; le terrain qui pourrait convenir serait à acquérir et à aménager. Un agriculteur de Rouvenac propose, comme il le fait déjà à Rouvenac, de venir broyer bénévolement les déchets verts. Plusieurs terrains sont à l'étude et seront choisis lors d'un prochain Conseil municipal.

- Travaux en cours et budgétisés sur 2018 :

Monsieur Stanislas MANIAK fait le point de l'avancement des travaux subventionnés et budgétisés pour 2018.

*La BATTEUSE : coût des travaux 48 163 € HT subventionnés par CD, CR, DETR, part communale : 9 632 € HT. Enlèvement de la toiture amiantée, les travaux ont été effectués par la société GSD certifiée QUALIBAT (15 000 €) dans les conditions réglementaires.

Sablage et peinture (définie par Bâtiments de France) de la charpente et poteaux. Travaux prévus courant février.

*RAMOUNICHOUX : Sécurisation et renforcement du réseau électrique (fils à nu) par l'entreprise ROBERT.

Le piquetage est réalisé, les travaux sont programmés pour le premier trimestre 2019. Coût de l'opération 103 325 € HT. La commune a obtenu de nombreuses subventions, ce qui réduit la part communale à 21 880 € HT. Les travaux d'éclairage public qui seront effectués à la suite, pour mise en conformité (équipé de leds) représentent une part communale de 2 570 €uros HT.

*Dispositif de mesures

Remplacement et ajout des compteurs d'eau au pompage et à la distribution. Coût de l'opération 12 122 € HT subventionnés à 50%, part communale 6 061 € HT.

*Borne à incendie

Depuis sa construction, l'école n'est pas desservie par le réseau de lutte contre l'incendie. Il est donc urgent de poser un poteau. La pose d'une borne aspirante, qui permettra en outre de desservir tout le quartier, s'élève à 3 062 € .

*Le projet d'alimentation en eau de la Tuilerie à Rouvenac est présenté par Denis PEYRADE. Ce projet est subventionné à 80% pour un montant de 22 137 €uros HT et débutera fin février.

*La réfection du toit de l'auberge de Rouvenac en attente d'obtention d'une subvention.

*L'étude conjointe de la traversée des deux villages. Il est nécessaire de faire ralentir les véhicules. M le Maire et M le Maire délégué précisent qu'il faudra étudier les couts et les projets qui pourront se faire en plusieurs tranches sur Fa et Rouvenac de manière conjointe.

*La construction d'une antenne de communication pour les portables sur Rouvenac, est financée à 100% par l'opérateur Orange. Le lieu a été choisi par des techniciens pour que la totalité de la commune soit couverte avec autorisation du propriétaire. La mise en service est prévue pour octobre 2019. Le dossier est consultable en Mairie.

*Demandes de subventions 2018

Pour les vannes de secteur du réseau d'eau et l'achat du logiciel de gestion du réseau qui servira à Fa et à Rouvenac pour contrôler de façon très réactive les fuites, le coût de l'opération s'élève à 16 879 € HT subventionné par le CD,

l'Agence de l'eau et l'Etat, la part communale est de 3 375 € HT. La notification des subventions est attendue pour mars avril 2019.

*Les dégâts dus aux intempéries

M le Maire a fait la démarche pour que la commune de Fa soit classée en catastrophe naturelle et soit donc éligible aux subventions pour les dégâts d'octobre 2018. A l'école et au local du hameau des Sauzils les devis des réparations s'élèvent à 1088 € + 1189 €. L'assurance prendra en charge le montant des réparations.

Pour les dégâts causés sur les chemins aux Sauzils et à Fa la déclaration a été faite sur la plateforme départementale représentant le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Etat. L'ATD11 a évalué sur les chemins le montant des réparations à 22 680 € HT.

La demande de prise en charge du montant des réparations a été validée par les administrations : Département Région, Etat. Le dossier a été transmis aux instances financières. Nous attendons prochainement la notification de l'acceptation de cette demande exceptionnelle.

*La Station d'épuration (STEP) des Sauzils

L'enrochement, posé en déséquilibre il y a 10 ans, a glissé et entraîné un affaissement du mur de clôture. Suite à de longues démarches de notre part, la malfaçon a été admise par la société SADE qui opère la remise en état pour un montant de 95 400 € totalement à sa charge. Un dédommagement de 5 000 € de la part de la société SADE et un dédommagement de la DDTM de 3 700 €, responsable du suivi des travaux, ont été exigés par la commune et obtenus.

Rencontre avec la Députée Mireille ROBERT, venue rendre visite au nouveau conseil municipal car elle n'a pu venir à l'inauguration de la Commune nouvelle. Monsieur le Maire profite de sa venue pour l'informer des difficultés à maintenir le SMUR dans la Haute-Vallée de l'Aude, du manque de moyens de communications vers la préfecture Carcassonne, des incohérences et aberrations contenues dans la loi NOTRe pour le monde rural et les petites communes, des transferts irrfléchis de compétences vers les communautés de communes comme le transfert de compétence de l'eau, du problème posé par l'ensablement du lit de la rivière sous le pont créant un barrage susceptible de provoquer des inondations. Madame la Députée apporte son soutien à la Commune et félicite M le Maire pour son engagement. Madame la députée annonce au Conseil qu'elle est prête à revenir pour aider la Commune si besoin. M le Maire en prend acte.

- Débat citoyen :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'un débat citoyen prévu au foyer de Rouvenac vendredi 8 février à 18h. Les citoyens de la Haute Vallée et les Maires seront invités à y participer. Le thème en sera « les problématiques rencontrées dans la Haute-Vallée et la ruralité ».

- La fibre optique pour internet :

Monsieur Robert Ros fait le compte rendu d'une réunion concernant la pose de la fibre à laquelle il a représenté la commune. Il informe le Conseil municipal de la présence d'agents qui feront prochainement du porte à porte pour établir une base de données d'adresses qui permettra la réalisation des plans du réseau optique.

- Réunion d'Orientation Budgétaire : les projets pour 2019 et 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil une réunion de travail préparatoire au budget le samedi 16 février à 9h à la salle de réunion à Fa afin de réfléchir ensemble aux projets sur le court et moyen terme entre Fa et Rouvenac.

Ruisseau des Bernots à Rouvenac : Monsieur Alain ELOY soulève le problème posé par l'encombrement qui obstrue le lit du ruisseau des Bernots. M le Maire précise qu'il a parcouru le ruisseau avec M Gérard Diem la veille, qu'il contactera la mairie de Saint Jean pour mener une action commune et que des travaux seront réalisés pour le dégager car il s'agit de la sécurité de tous.

La séance est levée à 12 heures 50.

Vu pour être affiché le jeudi 7 février 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Maire
Anthony CHANAUD

